

## SEANCE du 26 mai 2020

**Conseillers en fonction** : 15 - Présents : 15

**Sous la Présidence de** Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

**Conseillers présents** : Mme STENTZ Fabienne, MM Gérald LEININGER, Stéphane LUDAESCHER, Lucio GHIDINA, Christophe LUDAESCHER, Martin SCHWOERER, Frédéric STOCKBAUER, Sébastien FOISSIER, Sébastien HETZER, Jérémy ZIMMERMANN, Mmes Antoinette FERNANDEZ, Magali FLECHER, M Matthieu WEIBEL, Mme Pamela JEHL.

### I. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

A l'issue de son élection et de son installation au poste de Maire, Monsieur Spielmann, indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu, de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a fixé à 4 (quatre) le nombre des adjoints au maire de la Commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

### II. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Après l'élection des Adjointes, le Maire donne lecture de la charte de l'élue local prévue à l'article L 1111-1-1 et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élue local.

#### SIGNATURES

MM SPIELMANN J-C.

M LUDAESCHER S.

M LUDAESCHER C.

M SCHWOERER M.

Mme JEHL P.

M STOCKBAUER F

M GHIDINA L.

M FOISSIER S

Mme FERNANDEZ A.

M HETZER S

Mme STENTZ F.

M ZIMMERMANN J

M LEININGER G.

Mme FLECHER M.

M WEIBEL M.